



Communiqué de Presse

ALIMA, première ONG de médecine humanitaire à lever 2 millions d'euros en titres associatifs

Paris/Dakar, le 03 janvier 2018 - The Alliance for International Medical Action (ALIMA) a annoncé ce matin avoir émis deux millions d'euros de titres associatifs. L'émission a été structurée par le Crédit Coopératif et intégralement souscrite par six investisseurs qualifiés : BNP Paribas Asset Management, la Caisse Solidaire, INCO, Ecofi Investissements, Esfin Gestion et Mirova, l'affilié de Natixis Investment Managers dédié à l'investissement responsable.

« ALIMA est le nouvel acteur de la médecine humanitaire, devenu une référence incontournable en seulement dix ans. Son approche agile permet d'envisager de nouvelles manières de fournir une aide médicale d'urgence. Le Groupe Crédit Coopératif, dans son ensemble, est particulièrement heureux d'accompagner l'association dans ce moment clé de son développement. » affirme Patrick Fellous, Directeur du Développement du Crédit Coopératif, arrangeur de l'émission.

Face à la pénurie d'acteurs fournissant des soins en urgence, 50% des besoins humanitaires sur la planète ne sont pas couverts, selon les Nations Unies, et seuls 2% des essais cliniques dans le monde sont menés sur le continent Africain. ALIMA est une nouvelle forme d'ONG capable de fournir des soins et de faire de la recherche dans les zones de crise. La gouvernance d'ALIMA est également novatrice : elle repose sur une alliance unique avec un réseau d'organisations partenaires locales.

Une levée de fonds à impact solidaire inédite

Tout en renforçant sa capacité de prise en charge, l'apport des titres associatifs va permettre à ALIMA de mener 15 essais cliniques dédiés à la médecine humanitaire, 20 missions exploratoires, et de former sur le terrain plus de 150 cadres humanitaires, majoritairement issus des pays d'intervention.

“La confiance des investisseurs conforte notre ambition de proposer un nouveau modèle pour la médecine humanitaire. Ce dispositif innovant va nous permettre d'offrir des soins à dix millions de personnes en situation précaire dans les 10 prochaines années. » déclare Mathieu Dufour, directeur financier d'ALIMA.

Que sont les titres associatifs ?

Les titres associatifs émis par ALIMA relèvent d'un dispositif de financement régi par le Code monétaire et financier, dont les caractéristiques ont été précisées dans le cadre de la loi de juillet 2014 sur l'Economie sociale et solidaire (ESS). Créances de dernier rang, et assimilables à ce titre à des quasi-fonds propres, ils seront rémunérés et remboursés, à l'issue d'un délai minimal de 7 ans, dès que l'association aura constitué des excédents nets cumulés dépassant le montant de l'émission.

ALIMA - The Alliance for International Medical Action

ALIMA est une association loi 1901, agréée entreprise solidaire d'utilité sociale, créée en 2009. ALIMA a soigné plus de 3 millions de patients et mené 10 projets de recherche dans plus de 14 pays.

En 2017, ses 1700 employés ont pris charge plus de 100 000 enfants malnutris sévères, soigné 200000 cas de paludisme, effectué 500 000 consultations et accompagné plus de 15 000 accouchements. L'association a validé un protocole de détection précoce de la malnutrition par les mères, aujourd'hui en phase d'être diffusé largement en Afrique de l'Ouest. L'ONG forme actuellement des centaines de milliers de mères à l'utilisation de cet outil simple et révolutionnaire.

En 2017, ALIMA a un budget annuel de 37 millions d'euros. ALIMA a été finaliste en 2017 des Grands Prix de l'Entrepreneuriat de l'ESS organisée par Finansol, dans la catégorie "Pays en Développement".

www.alima-ngo.org

Crédit Coopératif

Le Crédit Coopératif est une banque coopérative. S'il exerce tous les métiers et expertises de banquier, sa vocation est de mettre ses compétences au service des acteurs d'une économie responsable, respectueuse des personnes et de leur environnement. Historiquement banque coopérative de personnes morales, son capital est apporté par ses clients qui cumulent ainsi la double qualité de client et sociétaire. Les entreprises et leurs groupements, les coopératives, les PME-PMI, les mutuelles, les associations et les organismes d'intérêt général constituent donc le socle de son sociétariat et détiennent la totalité des droits de vote qu'ils exercent selon le principe une personne=une voix. Aujourd'hui, les particuliers, grâce aux nombreuses innovations solidaires de la gamme Agir, sont eux-aussi de plus en plus nombreux à faire le choix du Crédit Coopératif.

<http://www.credit-cooperatif.coop/> <https://www.agirandco.coop/>



Contact presse :

ALIMA : Guillaume Le Duc, gld@alima.ngo, 06 28 53 01 41

Crédit Coopératif : Laurence Moret, presse@credit-cooperatif.coop, 01 47 24 83 37